



Le Maire

## VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

Monsieur Christian FAVIER  
Président du Conseil Départemental  
**HOTEL DU DEPARTEMENT**  
**94054 CRETEIL CEDEX**

SB/AC

Saint-Maur-des-Fossés, le 9 septembre 2020

Monsieur le Président,

A l'instar de mon collègue Laurent CATHALA, Maire de Créteil, je souhaite appeler votre attention sur les encombrements persistants et les risques pour la sécurité des usagers que continuent de représenter les pistes cyclables temporaires implantées à l'issue du déconfinement. Dans le cas de Saint-Maur, il s'agit de la RD86, axe traversant depuis Joinville-le-Pont jusqu'au Pont de Créteil.

La mise en œuvre des "coronapistes", immédiatement après la crise sanitaire, se justifiait par la volonté conjointe de tous les acteurs de favoriser la reprise du travail en limitant l'usage des transports en commun et de la voiture.

Si nous encourageons la réduction de l'usage de la voiture, conformément à notre stratégie de développement durable adoptée en 2018, les transports en commun fonctionnent désormais normalement et les usagers peuvent à nouveau les emprunter - notamment le TVM qui effectue le trajet en site propre de la gare RER de Saint-Maur-Créteil à Créteil.

Par ailleurs, je vous ai signalé la dangerosité de la "poche" d'encombrements située aux abords immédiats du chantier de la gare du Grand Paris Express où deux-roues motorisés, voitures, bus et poids-lourds voisinent avec des cyclistes à peine visibles sur voie dédiée, les autres véhicules étant "rejetés" sur une voie unique, saturant de facto l'accès au Pont de Créteil.

Nos services respectifs ont travaillé depuis plusieurs mois à la mise en œuvre de dispositifs de ralentissement visant à sécuriser la RD86 aux abords du lycée Marcellin Berthelot, du collège et du gymnase Rabelais. Ils ont également travaillé conjointement au déploiement, par la Ville, d'itinéraires cyclables étudiés, notamment dans le cas des travaux lancés par la commune pour faire muter le quartier Schaken en quartier apaisé où la vitesse est limitée à 30 km/h.

Par souci de cohérence avec les dispositifs sur lesquels nous avons travaillé, je souhaiterais que nous poursuivions sur la voie de cette réflexion commune s'appuyant sur les principes arrêtés avant la crise du Covid-19. Nous souhaitons notamment continuer d'œuvrer pour un meilleur partage de la route sur cet axe très emprunté et accidentogène, pour lequel la Ville et le Département ont saisi le préfet afin qu'il exerce ses pouvoirs de police pour réglementer définitivement cet axe à 30 km/h. Dans les conditions actuelles de marquage et de circulation, la sécurité des cyclistes et des piétons n'est pas suffisamment garantie sur la RD86.

Vous remerciant par avance, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.



Sylvain BERRIOS

Maire de Saint-Maur-des-Fossés